

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13. DCM2026S3N13 – EPHAD Emile Gibier (VYV³ Pays de la Loire) Désignation du représentant au Conseil de vie sociale

Monsieur le Maire rapporte :

VYV³ Pays de la Loire est une structure mutualiste privée à but non-lucratif qui développe et gère l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV en région Pays de la Loire. Grâce à un vaste réseau de santé composé de 372 établissements et services, VYV³ Pays de la Loire apporte des réponses de proximité, personnalisées et adaptées à tous les âges de la vie.

L'EHPAD mutualiste et à but non lucratif Emile Gibier est implanté sur la commune. La résidence offre aux personnes âgées en perte d'autonomie un hébergement en chambre individuelle et un accompagnement médical adapté.

Il est géré par un Conseil de la Vie Sociale qui :

- Donne son avis et faire des propositions sur tout question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service ;
- Est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou du service (en particulier sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance) ;
- Est entendu lors de la procédure d'évaluation, informé des résultats et associé à la mise en place des mesures correctives ;
- Examine les résultats des enquêtes annuelles de satisfaction ;
- Rédige un rapport d'activité annuel et le présenter à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Le Conseil de Vie Sociale se réunit au moins trois fois par an à la demande du Président.

Un représentant de la commune d'implantation peut demander à assister aux débats.

Il y a lieu de désigner le représentant de la Ville d'Orvault.

DECISION

VU le règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale de la résidence Emile Gibier de septembre 2022,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DE DESIGNER** Madame Charline TANGUY en tant que représentante au Conseil de vie sociale de la résidence Emile Gibier.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

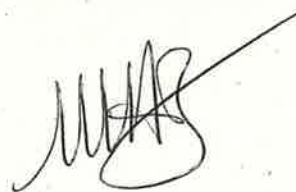
Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 AVR. 2026

Et par publication le : 08 AVR. 2026

